

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de :

GRAMMOND

1.1



CARRELONG

URBANISME ARCHITECTURE PAYSAGE
ATELIER MERCIER-VANDERAA SARL

1, rue Bodin 69001 LYON
Tél: 04 78 27 07 96 Fax: 04 78 27 16 76

CARTE COMMUNALE

Rapport de Présentation

-Prescription

Délibération du Conseil Municipal du :

11 MARS 2003

RECU LE
24 JUIL. 2006
SOUS-PRÉFECTURE DE MONTREUIL

**CARTE COMMUNALE APPROUVEE
PAR DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2006 ET
PAR ARRETE PREFECTORAL DU
24 NOVEMBRE 2006**

SOMMAIRE

PREAMBULE

A- LE TERRITOIRE COMMUNAL - ETAT INITIAL DU SITE

1-LES CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES

1-1-La Situation géographique et
administrative

1-2-Les Conditions naturelles

1-3-La Perception de l'espace
communal et l'aspect paysager

2-LES CARACTERISTIQUES HUMAINES

2-1-L'histoire de la commune

2-2-La démographie

2-3-Les activités et les services

2-4-La population active

2-5-Habitat et confort

3-L'URBANISATION

3-1-Caractéristiques de l'implantation
humaine

3-2-Caractéristiques du bâti

3-3-Le patrimoine bâti

3-4-Les voies de communication

3-5-Protection de l'environnement.

3-6-Risques et servitudes

4-CONCLUSION ET PROJET

4-1-La situation actuelle sur le plan
réglementaire et le projet de carte
communale.

4-2-Conclusion et orientations.

PREAMBULE

Le conseil municipal de Grammond a prescrit l'élaboration d'une carte communale par délibération du 11 Mars 2003 . Elle a été enregistrée en sous préfecture de Montbrison le 17 Mars 2003.

Un diagnostic a été préalablement établi avant de réaliser le projet de carte communale.

Cette analyse de la situation existante a permis de définir les objectifs d'aménagement et de développement de la commune qui ont été validé par l'équipe municipale.



A – LE TERRITOIRE COMMUNAL- ETAT INITIAL DU SITE

1-LES CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES

1-1 La situation géographique et administrative

Le territoire de la commune de Grammond est situé dans la région Rhône-Alpes et dans le département de la Loire. Grammond appartient à l'arrondissement de Montbrison et au canton de Chazelles sur Lyon .

Grammond est limitrophe des communes de :

- Saint-Denis-sur-Coise au nord
- Chatelus et Marcenot, à l'est,
- Saint-Christo-en-Jarez et Fontanès au sud,
- La Gimond et Chevrières, à l'ouest.

La commune de Grammond s'étend sur 813 hectares. Elle est située à 22 kilomètres au nord de l'agglomération Stéphanoise, et à 60 Kms de Lyon.

Cette situation lui a permis de bénéficier depuis longtemps de l'attraction économique liée aux activités de la vallée du Gier et du bassin stéphanois.

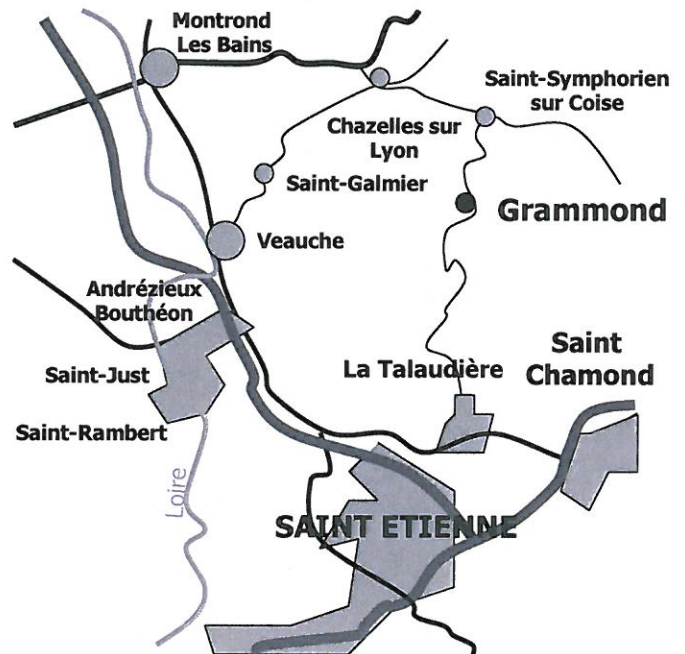
75 % du territoire communal est utilisé par l'activité agricole.

La commune comporte un bourg et une trentaine de petits regroupements, qui, mis à part Le Chambon, ne sont souvent que de simples hameaux ne représentant que quelques bâtiments souvent à l'origine d'une exploitation agricole.

Toponymie :

L'origine du nom de Grammond vient vraisemblablement de « Grand Mont » en raison de la particularité géographique du bourg, accroché sur le flanc d' un relief marqué .

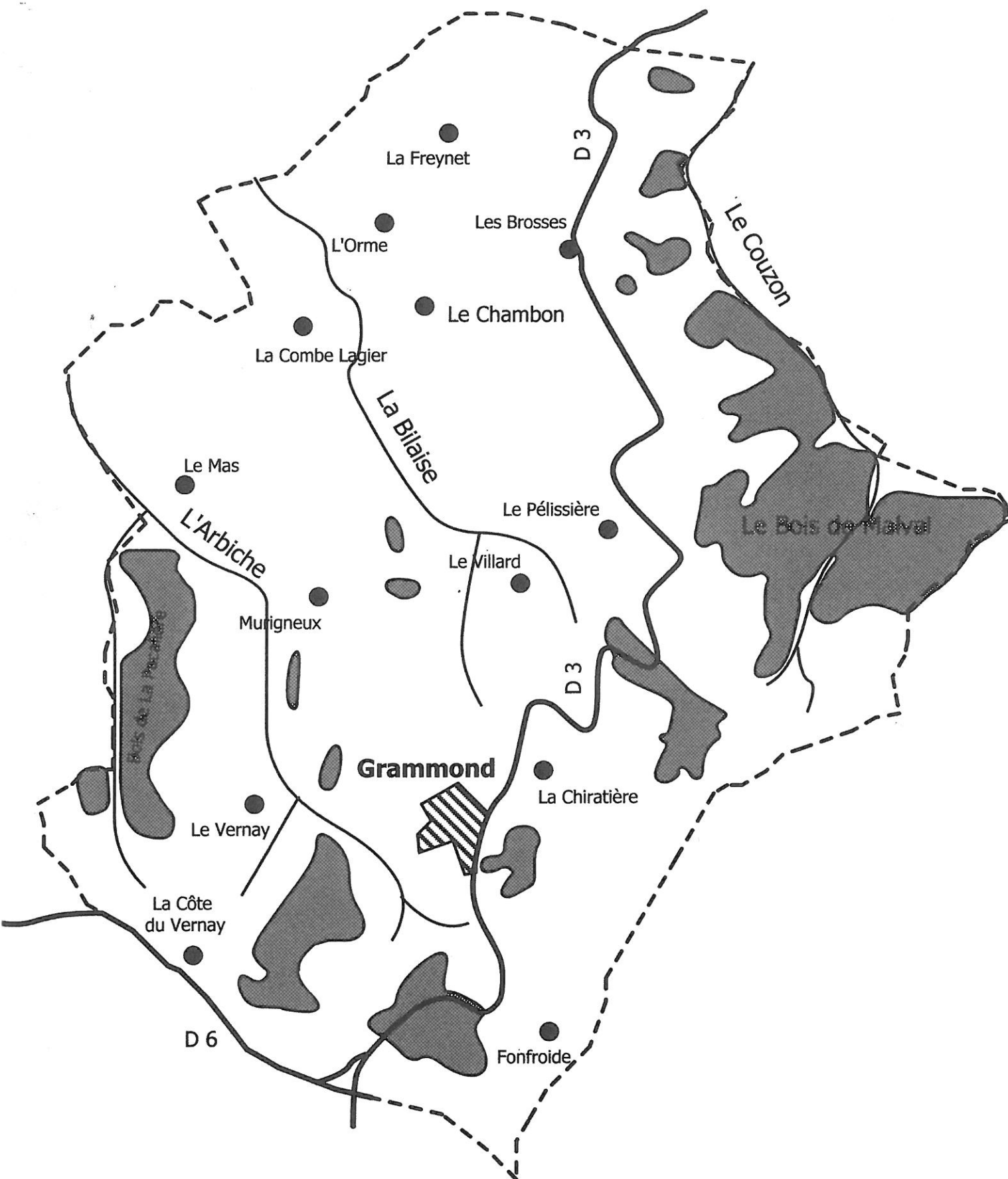
Les habitants de Grammond se nomment les grammoniots.



La commune appartient à la communauté
de communes de Forez en Lyonnais.



Limites Rhône **——** Limites Communauté **——**



1-2-Les conditions naturelles

Morphologie et Géologie

La commune de Grammond est située dans le secteur sud-est des Monts du Lyonnais qui surplombe la plaine du Forez et le bassin stéphanois. Il est soumis à un relief modelé par de nombreuses collines et petites vallées encaissées. L'altitude de la commune est comprise entre un maximum de 890 mètres et un minimum de 588 mètres (NGF).

La formation géologique des Monts du Lyonnais est due à l'orogénèse alpine qui a soulevé certaines parties comme les Monts du Lyonnais et a conduit, au contraire, à l'effondrement d'autres morceaux comme la plaine du Forez.

Si le paysage de ce territoire est le résultat de la poussée tertiaire alpine, il est également marqué par les dernières grandes glaciations du quaternaire.

Les Monts du Lyonnais sont traversés par la ligne de partage des eaux entre l'Atlantique et la Méditerranée à la limite du bassin de la Loire à l'ouest et du bassin du Rhône à l'est.

Climat

La commune de Grammond est soumise aux conditions climatiques caractéristiques des Monts du Lyonnais qui forment un relief mieux exposé que les Monts du Forez auxquels ils font face. Ils sont moins chauds en été que la plaine. Ils subissent cependant le gel et la neige des hivers rigoureux.

Les précipitations moyennes sont de l'ordre de 850 mm par an.

Les températures moyennes minimales enregistrées sur les quinze dernières années sont 2°3 au mois de janvier et maximales de 18,8 ° au mois d'août.

Les derniers chiffres enregistrés bouleversent cependant les statistiques. Un hiver 2000-2001 exceptionnellement doux ; le plus chaud depuis 1880 (écart en décembre de +4,5 ° par rapport à la normale. De même le dernier été 2003 va bousculer tous les records depuis 50 ans avec localement une série de 11 jours consécutifs au dessus de 35 ° du 3 au 13 août (enregistré à la station départementale d'Andrézieux-Bouthéon).

Les vents sont irréguliers. Le plus fréquent, très froid, vient du nord. Celui du sud est chaud et souffle fort. Le vent d'ouest est pluvieux, celui de l'est est plus rare et amène le beau temps.

Les orages venant de l'ouest peuvent être très violents et accompagnés de grêle.

Végétation

La végétation locale est constituée en majorité par des feuillus, chênes, hêtres, châtaigniers, acacias. Quelques parcelles ont été plantées de résineux, mais elles sont encore rares.

Les terrains très pentus, souvent en friche, sont recouverts de ronces, de fougères, de bruyères et de genêts.

Cours d'eau

Deux cours d'eau traversent le territoire communal, le Bilaise et l'Arbiche. Ce dernier prend sa source au sud du bourg. Un troisième, le Couzon le longe dans sa limite est.

Le territoire de la commune appartient au bassin de la Loire.

Quelques petites pièces d'eau sont également présentes sur la commune.



1-2- La Perception de l'espace communal et l'aspect paysager

La perception globale de l'espace communal de Grammond est difficile ; la sinuosité des routes due à la complexité du relief cache le bourg et certains hameaux à la vue. Celui-ci peut cependant s'appréhender dans sa globalité à partir de la départementale N°6 au nord-ouest jusqu'au lieu-dit Le Clavelier.

L'ambiance paysagère globale a été façonnée par la pratique agricole :

- dans ses formes ;larges espaces ouverts (vastes parcelles occupées par des cultures ou des prairies) ;
- dans ses couleurs ;verts tendres des prairies, jaunes des céréales, vert foncé des haies.

Le tissu foncier est formé par l'alternance d'une structure de type bocager à maille large et à haies composites, de larges étendues cultivées et de bosquets boisés denses.

De multiples masses végétales denses accompagnent le relief et le bâti, au bord des chemins, autour des pièces d'eau, le long des parcelles agricoles.

Points de vues :

Au sud de la commune un point haut permet le dégagement de plusieurs vues panoramiques sur les Monts du Lyonnais, la plaine et les Monts du Forez et jusqu'aux Alpes par temps clair.

Entités paysagères

Le territoire communal comporte plusieurs entités distinctes qui correspondent aux vallées qui en découpent le relief . Ces entités sont tantôt très nettes comme celle du Cluzel (vallée du Couzon), tantôt plus floues comme Chez Tache.

Elle peuvent être décomposées en plusieurs secteurs, qui ont chacun leur particularité paysagère :

- La vallée du Bilaise dominée par La Combe correspondant au flanc nord d'une colline.
- Chez Tache et la Cote du Vernay autour de la D 6.
- L'ensemble du bourg proprement dit.
- Le Rochain qui surplombe le bourg.
- Fonfroide, au sud.
- Le Chambon et l'ensemble formé par les flancs d'un coteau sud-ouest.
- La vallée du Couzon..



Le bourg



La vallée du Couzon

Paysage et aménagement du bourg

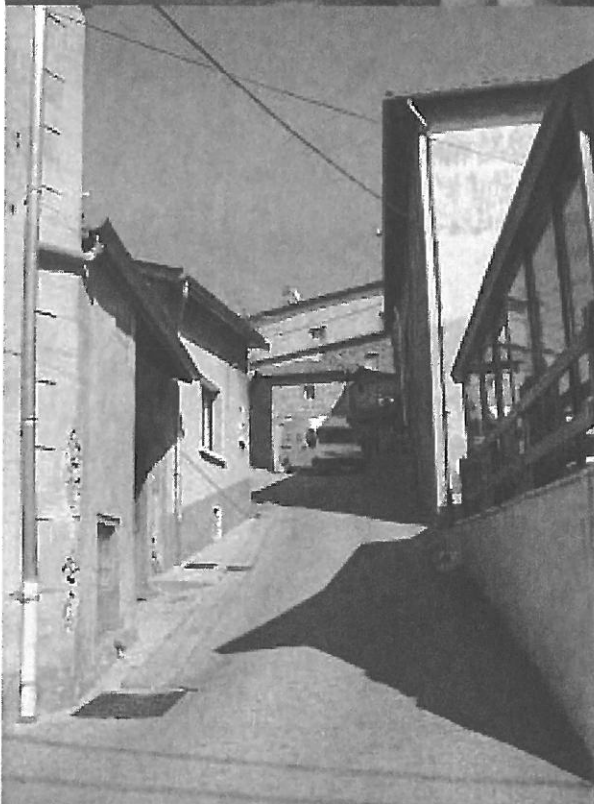
Le bourg n'est pas caractérisé par une silhouette car il ne se détache pas du fond formé par le relief sur lequel il est installé.

La grue de la scierie installée au milieu du bourg rivalise avec le clocher pour le signaler.

La partie que l'on peut qualifier de centre est située sous la départementale. Très pentue et très dense, ses rues étroites rendent la circulation et le stationnement difficiles. Il reste peu d'espace pour l'aménagement de points de rencontre. De ce fait Grammond ne possède pas de place centrale.



Devant l'église



Rue entre la départementale et le centre

Le bourg peut être décomposé en plusieurs parties distinctes ou quartiers.

- le long de la départementale, un quartier où les activités du bois sont très présentes.

- un quartier haut La Chiratière, coupé par la voie départementale.

- à l'ouest, un secteur ancien autour de l'église et de la mairie.

- au nord-ouest un quartier neuf : terrain de sport et lotissement de Flanchard .

La liaison entre ces différents quartiers est difficile et la circulation peu aisée quelque soit le moyen de locomotion utilisé (piéton, deux roues et automobile).

Vues sur le bourg



2-LES CARACTERISTIQUES HUMAINES

2-1-L'histoire de la commune

Les traces humaines les plus lointaines de la commune sont illustrées par quelques outils datant de l'âge de bronze exposés à Lyon.

De fait, la commune ne possède pas davantage de renseignements avant les septième ou huitième siècle, à l'époque d'un monastère dédié à Saint-Pierre correspondant à l'emplacement de l'église d'aujourd'hui. Un document datant de 1504 fait état d'une paroisse de Saint Pierre le Viel de Grand-Mont. L'appellation « le Viel » trouvant son origine par la situation sur un lieu de passage attesté par des ruines situées au bas du bois de Malval qui pourraient être celles d'un hôpital construit sur un chemin de pèlerinage.

A l'époque féodale, Grammond était sous la tutelle du seigneur de Fontanès, suzerain de Chatelus et co-seigneur de Saint Symphorien sur Coise.

Les pestes et autres calamités du XVI^{ème} siècle sont évoquées par la chapelle du Saint-Sépulchre, et la croix de Sainte- Agathe . Elles ont été construites grâce aux vœux des grammoniauds.

On situe le bourg principal d'époque gallo-romaine puis féodale, à l'emplacement du Chambon. C'est au XVIII^{ème} siècle qu'il se transporta vers le site actuel .

Les actes notariés et des cahiers de doléances donnent de précieuses informations sur la vie des provinces du Forez et des Monts du lyonnais au XVIII^e siècle. Ces documents font état d'une vie très difficile et mettent en évidence la précarité de la population agricole. A cette époque les résidents devaient trouver des compléments d'activité en dehors de l'agriculture et à l'extérieur du village.

A Grammond on demanda l'amélioration de l'état des routes afin que :

« le laboureur en conduisant ses danrées à Saint-Etienne en ramèneroit le charbon de pierre pour revendre aux différents journaliers et locataires (...) soit parce que les bois sont très rares (...) soit parce que la conduite du charbon de pierre est très difficile par rapport aux mauvais chemins et rend le combustible très rare et fort cher ; »
E. Fournial et J-P Gutton (1974- Centre d'Etudes Foréziennes).

L'agriculture s'installe difficilement et c'est la culture de la pomme de terre qui sauvera l'exode des petits cultivateurs en raison des crises céréalières.

A la fin du XIX^{ème} siècle la commune comptait près de 850 habitants et plusieurs boutiques et commerces autour d'une église rénovée et agrandie.

Cette période voit le remplacement progressif des troupeaux ovins par les bovins, mais l'agriculture tarde à évoluer. La faucille est toujours utilisée, les engrais sont encore inexistants. L'élevage bovin est destiné principalement à la fabrication des fromages.

Très tôt, dès le XVII^e siècle, les activités artisanales et industrielles, favorisées par la proximité des grandes agglomérations (Lyon et Saint Etienne) offriront du travail aux habitants de la commune.

Le travail de la soie et le tissage resteront longtemps une activité très prospère pour la commune.

Du velours avec l'usine Descours de 1925 à 1960, aux rubans et aux étiquettes avec la Maison Neyret depuis 1970, l'industrie textile se maintient et emploie encore de nos jours, une vingtaine de personnes à Grammond.

Avec la rénovation ou l'amélioration et l'entretien constant de son école publique et de la voirie, après l'électrification de la commune dans les années 1925 et la mise en place d'un réseau communal d'eau potable entre 1940 et 1970 la commune apporte tout le confort moderne que ses administrés attendent.

D'importants investissements ont été réalisés depuis 1980 ; construction d'un gymnase, d'une caserne de sapeurs-pompiers, aménagement de la mairie, création d'un court de tennis, d'un jardin public, d'un centre de documentation, d'un lotissement communal et d'un terrain de football réglementaire.

Aujourd'hui, Grammond s'illustre par une vie associative intense et un bon niveau d'équipement en services (centre d'incendie et de secours, école publique, bureau de poste) .

Grâce au maintien des activités commerciale, artisanale, sportive et culturelle, Grammond reste une commune accueillante et attrayante, au centre d'une région toujours dominée par l'activité agricole.

2-2-La démographie

Le recensement de 1999 a relevé 751 habitants sur la commune de Grammond (390 hommes et 361 femmes), soit une densité de 92 habitants au km contre 82 pour le département.

La population est en hausse par rapport au recensements précédents. En neuf ans (depuis 1990) la commune a gagné 67 habitants (soit une hausse de 9.8 %) et 135 en vingt-quatre-ans (depuis 1975).

Evolution de la population de 1975 à 1999

Au cours des années quatre-vingt-dix, l'excédent naturel a contribué à la hausse de la population. Il a été enregistré 94 naissances et 37 décès entre les deux derniers recensements soit un excédent naturel de 57 personnes. Par ailleurs, l'excédent des entrées sur les sorties de population s'élève à 10 personnes.

Comparaison avec l'environnement immédiat.

La population de Grammond représente moins de 1% de l'arrondissement de Montbrison.

L'arrondissement a progressé de moins de 6% en neuf ans.

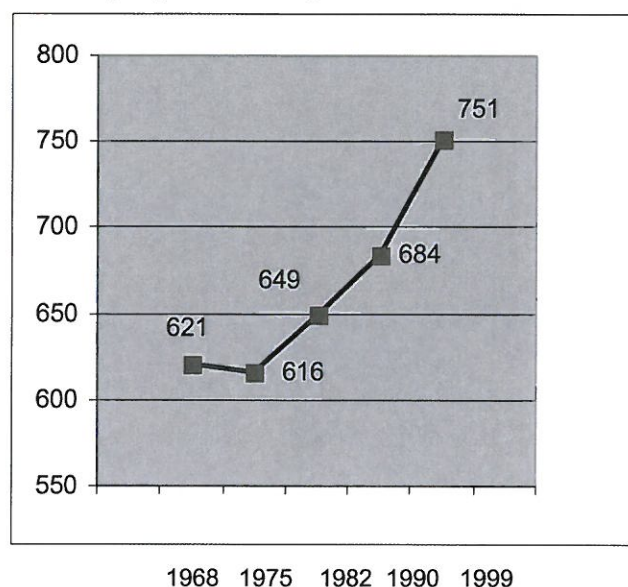
Le département a perdu plus de 4% de sa population dans ce même temps.

Age de la population

La population de Grammond est une population jeune : 223 jeunes de moins de vingt ans représentant 29,7 % de la population totale (contre 24,3% pour le département).

Quarante personnes ayant au moins 75 ans ne représentent que 5,3 % de la population alors qu'elles représentent 8.6 % dans le département.

Une population jeune et en hausse.



	1975/1982	1982/1990	1990/1999
Naissances	74	83	94
Décès	38	37	37
Solde naturel	36	46	57
Solde apparent	-3	-11	10
Variation de la population	33	35	67

Population en	1990	1999	Variation 1990/1999 (%)
Commune	684	751	9,8
Arrondissement	151 147	160 289	6
Département	746 288	728 524	-2.4

Origine tableaux : INSEE 1999

2-3-Les activités et les services

Le secteur économique est représenté par 12 artisans, 6 commerçants, 1 industriel et 22 agriculteurs.

-Agriculture

Même si elle a subi de profondes modifications, l'agriculture reste encore le secteur d'activité dominant sur le territoire communal.

Si le nombre d'exploitation a diminué de 25% en vingt ans, la superficie exploitée reste constante.

Superficie totale*	813 ha
Superficie agricole utilisée communale (1)	596 ha
Superficie agricole utilisée des exploitations (2)	610 ha

* source INSEE DGI

(1) Les superficies renseignées ici sont celles des exploitations ayant leur siège sur la commune quelle que soit la localisation des parcelles. Elles ne peuvent être comparées à la superficie totale de cette commune.

1. Taille moyenne des exploitations

	Exploitations			Superficie agricole utilisée moyenne (ha) (1)		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Exploitations professionnelles (2)	30	30	22	16	18	27
Autres exploitations	19	14	8	7	6	3
Toutes exploitations	49	44	30	12	14	20
Exploitations de 50 ha et plus	0	0	c	0	0	c

(2) Les superficies renseignées ici sont celles qui sont localisées sur la commune .

2. Superficies agricoles

	Exploitations			Superficie (ha) (1)		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Superficie agricole utilisée	49	44	29	610	617	610
Terres labourables	47	39	26	258	294	415
dont céréales	43	37	25	104	86	100
Superficie fourragère principale (3)	49	44	28	489	516	496
dont superficie toujours en herbe	49	44	28	350	320	189
<i>Blé tendre</i>	41	26	18	51	32	32
<i>Maïs fourrage et ensilage</i>	44	37	20	42	78	89
<i>Prairies artificielles</i>	17	5	c	12	4	c
<i>Prairies permanentes</i>	49	43	28	341	319	189
<i>Vergers 6 espèces</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Jachères</i>	0	c	0	0	0	0

(3) Somme des fourrages et des superficies toujours en herbe.

3. Cheptel

	Exploitations			Effectif		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Total bovins	46	40	24	877	902	894
dont total vaches	45	38	20	612	649	542
Total volailles	44	39	19	1 550	1 901	4 187
<i>Vaches laitières</i>	45	38	20	612	644	537
<i>Vaches nourrices</i>	0	3	c	0	5	c
<i>Total équidés</i>	c	c	c	c	c	c
<i>Chèvres</i>	9	4	c	66	78	c
<i>Brebis mères</i>	9	5	3	112	51	20
<i>Porcs à l'engraissement, verrats</i>	37	31	9	369	326	97
<i>Poules pondeuses</i>	...	39	17	...	731	778
<i>Poulets de chair et coqs</i>	13	15	15	185	382	2 540

4-Moyens de production

	Exploitations			Superficie (ha) ou parc (en propriété et copropriété)		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Superficie en fermage	34	33	22	197	264	471
Tracteurs	44	40	28	53	62	55
<i>dont tracteurs de 80 ch DIN et plus</i>	0	c	11	0	c	12
Superficie irrigable	c	c	10	c	c	45
Superficie irriguée	c	c	10	c	c	41
Presse à grosses balles	...	5	8	...	4	7
Moissonneuse-batteuse	0	c	c	0	c	c

5. Âge des chefs d'exploitation et des coexploitants

	Effectif		
	1979	1988	2000
Moins de 40 ans	7	10	11
40 à moins de 55 ans	28	15	18
55 ans et plus	14	20	4
Total	49	45	33

6. Population -Main d'oeuvre			
	Effectif ou UTA (4)		
	1979	1988	2000
Chefs et coexploitants à temps complet	40	34	25
Pop. familiale active sur les expl. (5)	120	89	53
UTA familiales (4)	84	56	39
UTA salariés (4) (6)	1	0	4
UTA totales (y c. ETA-CUMA) (4)	85	56	44
<i>Chefs et coexploitants pluri-actifs</i>	11	4	4

-Productions

La production agricole est celle d'une polyculture intensive traditionnelle relativement diversifiée. Cultures céréalières (blé, maïs, orge, ray-grass), élevage bovin.

-Evolution de l'activité agricole :

Si les exploitations sont issues du système traditionnel des grandes propriétés qui avaient organisé l'agriculture des monts du Lyonnais depuis l'époque féodale, elles sont depuis longtemps indépendantes et les exploitants sont propriétaires de leur domaine .

Mais, le nombre d'exploitants ne cesse de se réduire, passant de 30 en 1979 à 22 aujourd'hui.

22 exploitations professionnelles sur un nombre de 30 exploitants.

Superficie agricole utilisée 610 hectares

Dont : 415 hectares labourables

189 hectares toujours en herbe

Pour 542 bovins

Une des conséquences immédiates de ce phénomène est l'augmentation de la superficie des parcelles par exploitations (moyenne passant de hectares en 1979 à en 2000) et de la taille des exploitations .

On observe par contre un net rajeunissement des chefs d'exploitations -sept jeunes agriculteurs se sont installés entre 1993 et 1994, deux autres récemment.

La situation actuelle de l'activité agricole sur la commune en fait un système viable, dont le fonctionnement reste traditionnel. A noter actuellement une diversification de la production ; fruits rouges, champignons, légumes, charcuterie fermière.

-Restauration

Un café-tabac-journaux

Un café-casse croûte (repas ouvriers)

-Autres activités

Une activité industrielle est restée sur le site : les anciens établissement de textiles Neyret fondés en 1924 qui fabriquent aujourd'hui des étiquettes et des fanions décoratifs. Elle emploie une vingtaine de personnes et représente 60% du revenu de la taxe professionnelle de la commune.

-Artisans

Deux plombiers, deux plâtriers, deux charpentiers-menuisiers, deux entreprises de maçonnerie, une entreprise générale de bâtiment , un ébéniste, une scierie, un atelier de mécanique (machines agricoles), un coiffeur.

-Services et commerces

La commune a conservé un minimum de services sur son territoire par rapport à la communauté de Chazelles. Une boulangerie et une Boucherie-Charcuterie subsistent dans le bourg.

L'agence postale a été maintenue grâce à la prise en charge par la commune d'une employée .Il existe une permanence bancaire.

Médecins, pharmacies et divers commerces de nécessité les plus proches se trouvent à Chazelles-sur-Lyon, Saint-Symphorien, Saint-Christo-en-Jarez. à une distance d'environ 7 kms au plus près.

-Etablissements scolaires :

Le groupe scolaire (école primaire et maternelle) accueille 120 enfants répartis en 5 classes.

Le collège d'accueil le plus près est à Chazelles-sur- Lyon.

Un projet de lycée pouvant accueillir 600 élèves à l'horizon 2009 est étudié par la communauté de communes de Chazelles.

-Maison de retraites :

Sur Chazelles, Saint-Symphorien, Saint-Héand .

-Lieux de culte : église et chapelle.

La diminution des offices (2 à 3 par mois) a restreint les rencontres du dimanche dans le centre.

-Equipements sportifs et de loisirs :

-un terrain de sport

-un terrain de foot réglementaire

-un terrain de tennis

-un gymnase

-une maison de jeunes

-un sentier de randonnée de 11kms.

-Transports routiers :

Des ramassages scolaires assurent les liaisons avec Chazelles et Saint-Symphorien.

Il n'existe plus de ligne régulière.

-Intercommunalité

La commune de Grammond appartient à la Communauté de communes de Forez en Lyonnais qui regroupe dix communes du canton. Cette entité géographique et politique constitue l'un des pôles économiques les plus actifs des Monts du Lyonnais, accueillant des activités des industries textiles, agro-alimentaires, plasturgiques ainsi que liées au travail des métaux. La proximité du bassin de vie de Saint-Etienne contribue également à la présence

soutenue des activités dépendantes de la construction et du bâtiment.

Cette communauté de communes a décidé de créer une résidence d'entreprises regroupant une pépinière d'entreprise et un hôtel d'entreprise au sein d'une même structure.

2-3-La population active

Sur les 751 habitants de la commune, 360 personnes sont actives ; 204 hommes et 156 femmes ; au moment du recensement 14 personnes cherchaient un emploi. 285 étaient salariés.

Un peu moins d'un tiers des actifs travaillent dans la commune et les deux tiers en dehors.

Le rapport entre le nombre d'emplois et d'actifs est de 45 %. Ce chiffre est le plus élevé de la communauté de communes en dehors de Chazelles.

2-4-L'habitat

La commune comprend 308 logements répartis en 264 résidences principales et 33 résidences secondaires ou occasionnelles. Le recensement a relevé 11 logements déclarés vacants.

Le parc de logement est très ancien : 118 logements seulement ont été construits après la dernière guerre soit 38,5% .

Chiffres à comparer avec ceux du département - environ 60 % de logements récents et ceux de l'arrondissement , 62 %.

La grande majorité des résidences principales est constituée de logements individuels (85,7).

66,7 % des ménages de la commune sont propriétaire de leur logement .

-Confort

La plupart des résidences sont équipées d'au moins une baignoire et une douche et possèdent le chauffage central ou électrique.

115 logements sont reliés au tout-à-l'égout.

-Automobile

L'équipement automobile est très élevé : seuls 21 ménages n'en possèdent pas et la proportion des ménages ayant au moins une automobile est de 92 % (la moyenne départementale est de 78,7 %).

3-L'URBANISATION

3-1-Caractéristiques de l'implantation humaine

En dehors de la zone urbanisée du bourg, qui présente une concentration de bâti dense, autour d'un carrefour de chemins, l'implantation humaine est dispersée sous plusieurs formes différentes : On doit en effet distinguer **les hameaux** qui rassemblent un petit nombre d'habitations et de fermes (le plus important étant celui du Chambon) et **les domaines** qui correspondent en général à des fermes isolées centrées au milieu de leur territoire d'exploitation. On peut également rajouter la forme de regroupement que constitue **le lotissement** qui est une forme urbaine récente consacrée exclusivement au logement.

3-2-Caractéristiques du bâti

Implantation du bâti

La plus grande concentration de bâtiments, qui forment le bourg, est blottie sur le relief oriental d'une colline et s'égrène le long d'une vallée orientée nord-sud.

Le reste de la commune est occupé essentiellement par les exploitations agricoles.

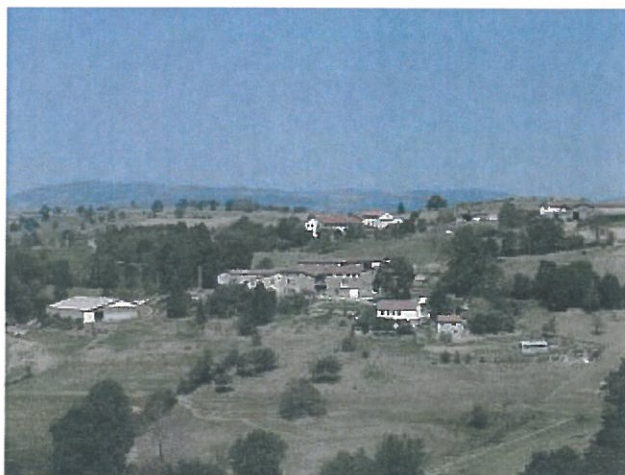
Les logiques concernant la meilleure exposition et l'adaptation au relief ne semblent pas avoir systématiquement conduit les constructeurs dans leur implantation. L'explication de ce constat se trouve certainement dans la complexité du relief qui a morcelé le territoire. En regardant les choses de plus près on constate cependant que la proximité des chemins et des points humides (les gouttes) sont un facteur de choix d'implantation.

Bâtiments anciens

Les bâtiments anciens sont caractéristiques d'une architecture traditionnelle que l'on retrouve aussi bien dans la plaine du Forez que dans les monts du Lyonnais. Curieusement la rudesse d'un climat de moyenne montagne et les contraintes du relief n'ont pas influencés cette architecture d'inspiration plutôt méditerranéenne.

Ces bâtiments possèdent des murs épais et des volumes fermés et massifs qui leur donnent souvent des allures de fortification. Les ouvertures sont rares et souvent tournées sur l'intérieur. Ils sont construits avec une très grande simplicité morphologique, la plupart du temps sur plans rectangulaires.

Les bâtiments les plus anciens, qu'ils soient à usage d'habitation ou d'activité sont construits plutôt en **Pierre** dans le bourg et le plus souvent en **pisé** à l'extérieur et pour les fermes. Plus les propriétaires du bâtiment sont aisés (notables, bourgeois, commerçants) plus les pierres sont taillées.





Ces matériaux se combinent souvent ensemble : pierre en soubassement et pisé en élévation.

La technique du **pisé**, consiste à monter des murs en terre battue, lit par lit, entre des planches appelées « banches ». Ces **murs** lorsqu'ils ne sont pas enduits laissent apparaître des cordons de chaux formant un dessin géométrique marqué. Les enduits traditionnels sont effectués au mortier de chaux, colorés par le mortier constitué de sable ou de terre cuite pilée.

Les **toitures** sont à faible pente (30%), recouvertes de tuiles canal en terre cuite rouge.

Deux types de débord sont utilisés selon les fonctions :

- peu important de 20 à 25 cm. Il peut recevoir une génoise ou une corniche en brique à « modillons ». Ces décors sont apparus à partir du milieu du XIX^e siècle.
- au contraire très important. Dans ce cas il peut être soutenu par une console en bois et est justifié par une nécessité de protection ou d'abri. C'est le cas du « chapit » qui est un hangar non fermé servant à entreposer des matériaux ou des véhicules.

Les couvertures sont souvent à deux pans pour les parties d'exploitation et à croupes pour les parties d'habitation. Aucun élément, tels que lucarnes ou chien-assis ne sort des toitures.

Ces bâtiments ne possèdent souvent pas plus d'un étage, rarement deux (sauf en centre bourg), ce deuxième étage étant souvent de hauteur plus faible et correspondant à des combles accessibles.

Les ouvertures éclairant les pièces principales sont verticales (plus hautes que larges). Elles peuvent être encadrées en bois ou en brique.

Dans les maçonneries en pierre elles comportent des linteaux et des jambages en même matériau. Quand elles existent dans les combles, elles sont plus petites et pratiquement carrées.

Les fermes en U.

La ferme en U appartient à un type d'architecture agricole très largement utilisé dans les monts du Lyonnais et le Forez. Ce concept instauré dès la fin du XVIII^e siècle, plus approprié aux régions de plaines et de plateaux s'est pourtant imposé dans les monts du Lyonnais, comme modèle unique.

Cette forme architecturale austère, massive et fermée à l'image d'un château fort quant elle est perchée sur un relief, intègre néanmoins des influences méridionales par sa cour fermée de type « villa romaine » et ses toitures en tuiles de terre cuite de faibles pentes.

Le modèle de base assez constant oppose les bâtiments d'habitation et d'exploitation face à face qui sont réunis par un hangar (ou chapit), et constituent ainsi un U. La cour ainsi formée, proche du carré, est close par un haut mur percé d'une porte cochère.

Aujourd'hui ces bâtiments se prêtent mal aux nouvelles technologies et aux exigences du confort moderne. A l'origine leur organisation était entièrement conditionnée par un système d'exploitation familial autarcique. L'aspect résidentiel est ignoré au profit du travail. Pas de vues sur l'extérieur (malgré leur position dominante), pas de balcons, pas de jardins, pas de voisins. Malgré ces inconvénients ces bâtiments sont encore très utilisés et même « lorgnés » par les populations urbaines en mal de campagne.

Leur forme fermée est mal adaptée aux nouvelles exigences de l'agriculture moderne qui demandent de grands bâtiments pour loger les animaux et les engins mécaniques.

C'est ainsi que le bâti ancien disparaît sous les extensions métalliques contemporaines sans aucun respect pour l'architecture d'origine.

L'architecture de ces fermes en U n'a donc plus que le choix entre, disparaître sous des structures modernes envahissantes ou être « résidensecondarisées » par les amateurs de vieilles pierres qui ne les respectent pas davantage en les perçant d'ouvertures inadaptées, en les recouvrant de crépis trop clairs, en leur ôtant ainsi leur austérité d'origine. Quelques rares exemple échappent cependant à cette règle.

Enfin, concernant ce bâti typique il convient de différencier les ensembles isolés souvent construits en pisé et ceux des bâtiments intégrés au bourg, construits entièrement en pierre.



Bâtiments d'activités :

De nombreuses constructions abritent des activités artisanales (sciage du bois, ébénisteries). Ce sont des bâtiments qui ont été en général souvent remaniés ou étendue sans programme général. Leurs formes est le résultat des additions successives de morceaux d'ateliers et d'appentis.

Les anciens ateliers textiles sont plus lisibles : grandes fenêtres hautes et plans rectangulaires.

Aujourd'hui ont peu réunir dans une même rubrique les bâtiments d'activités abritant l'agriculture, l'artisanat et le commerce. On pourrait même adjoindre à cette liste certains équipements publics types salles des fêtes et de sports. Ils procèdent tous des mêmes techniques industrielles, souvent à structure et bardages métalliques. Cette standardisation extrême participe gravement à banaliser les paysages et à rendre absente toute forme d'architecture.



Anciens ateliers textiles..



Atelier d'ébénisterie au Chambon.

Bâtiments modernes :

On entendra par « bâtiments modernes » les constructions comprises entre 1800 et 1945, période qui correspond à l'explosion industrielle et qui a vu naître de nouvelles formes urbaines et l'utilisation de nouvelles techniques de construction.

C'est à la fin du XIX^{ème} que l'on adoptera la tuile « mécanique » à emboîtement qui recouvrira les nouvelles constructions et remplacera l'ancienne tuile romane. Durant cette période, peu de nouvelles constructions verront le jour sur le sol communal, mais leur caractère marqué et la qualité de leur mise en œuvre mérite attention. C'est le cas par exemple de l'école publique caractérisée par ses encadrements d'ouvertures en brique.



Bâtiments contemporains

Si on peut aisément situer « historiquement » une période contemporaine, à partir de la fin de la dernière guerre jusqu'à aujourd'hui, le terme « architecture contemporaine » est fréquemment utilisé par les architectes et peut présenter des difficultés d'interprétation. On pourrait définir comme contemporaine toute construction qui utilise des techniques dites « non traditionnelles », mais alors comment interpréter le qualificatif « traditionnel » utilisé par les constructeurs de maison individuelle qui proposent des bâtiments dont l'ossature est construite en moellons préfabriqués (parpaings de ciment) et la charpente constituée de fermettes agrafées. On peut néanmoins réaliser une architecture contemporaine avec des techniques très traditionnelles comme le pisé.

En fait le mot « contemporain » appartient à un vocabulaire culturel professionnel dont l'intention est de différencier les constructions réalisées avec ou sans « intention » architecturale.

En fait la seule réalisation « typiquement contemporaine » porte plutôt préjudice à ce type de construction. Il s'agit de la salle du « Mille Club », qui se trouve devant le terrain de sport et qui a été réalisée à la suite d'un concours national qui a retenu un « modèle » réalisé à partir d'éléments préfabriqués standardisés et en général très difficiles à intégrer.

De fait les constructions « récentes » qui correspondent à l'extension du centre bourg (lotissement le Flanchard), sont en majorité à usage d'habitation et appartiennent à une forme vernaculaire fabriquée par les constructeurs de

maisons individuelles. Ces constructions se différencient par rapport aux anciennes par leur éloignement de la voirie et leur non mitoyenneté. Elles obéissent à de nouvelles manières de vivre qui refusent la proximité. Ce « chacun chez soi » s'illustre également par des formes architecturales banales peu reliées au passé qui sont incapables de prolonger le bâti traditionnel ancien.

Quelques constructions en bois (« chalets » et « MOB » contemporaines) ont été également conçues « en rupture » avec la typologie locale. Elles sont heureusement discrètes du fait de leur situation et peu nombreuses.

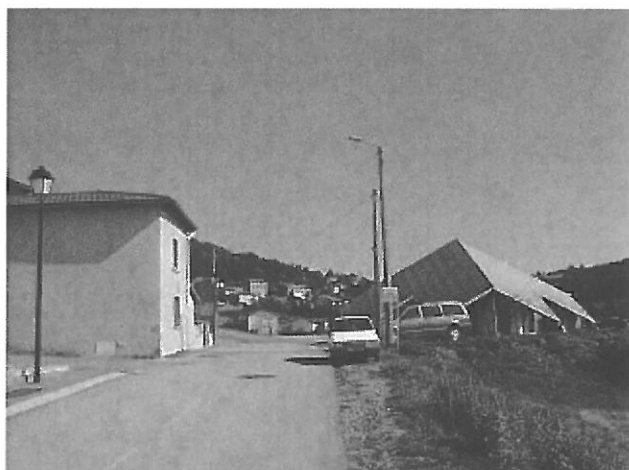
Les bâtiments publics

L'église est une construction récente datant de 1867 (architecte Favrot), suite à l'écroulement de l'ancienne église.

La première école publique a été construite en 1880 en même temps que la mairie.

Les bâtiments publics construits sur la commune (maison des jeunes, salle de sport, centre de secours) ne présentent pas de caractéristiques architecturales remarquables.

Les bâtiments du « mille-club » et de la salle des sports ont du mal à s'intégrer dans le contexte local, totalement ignorant de l'architecture environnementale. Le centre de secours est un peu plus discret.



Le « mille club ».



Au premier plan la mairie, au second la salle des sports, au troisième l'atelier industriel.



Le terrain de sport et les vestiaires.



Le centre de secours.

Clôtures, haies, portails, accompagnement végétal.

Traditionnellement l'habitat rural n'est entouré que par des enclos légers (poteaux bois+barbelés ou clôture bois, haies vives) dont la fonction est surtout destinée à parquer le bétail.

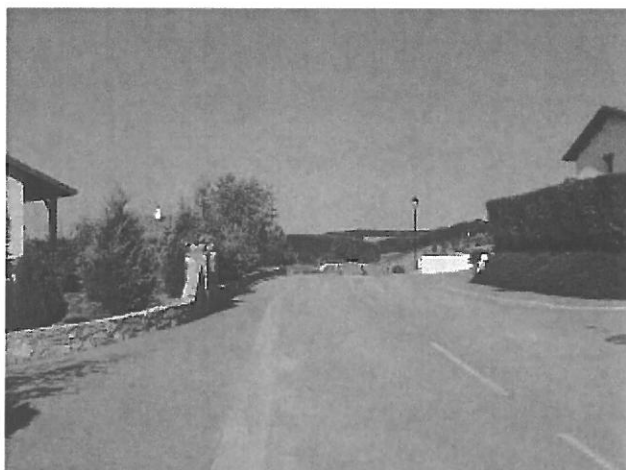
C'est une pratique plus urbaine qui consiste à entourer son habitation de murs ou d'écrans végétaux élevés pour se protéger contre les intrusions et les regards des voisins.

On peut observer ce phénomène plus particulièrement dans les lotissements, avec la présence de véritables remparts végétaux qui entourent certaines habitations. Ils soustraient leurs occupants aux vues des visiteurs, mais ils leurs masquent totalement l'environnement immédiat.

Ils créent des volumes végétaux très artificiels qui s'intègrent mal dans le contexte local.

Une autre habitude consiste à exécuter des portails imposants et ostentatoires (en général réalisés à partir de matériaux préfabriqués) qui contribuent à faire ressembler certains quartiers à des faubourgs urbains et surtout à des villages exposition.

La qualité des clôtures et des accompagnements végétaux participe à la cohésion d'une extension urbaine ou d'un groupement d'habitation. La liberté individuelle du lotissement à lots libres ne facilite pas la liaison avec les entités existantes.



3-3-Le patrimoine bâti

La commune de Grammond ne possède pas d'éléments remarquables. On peut cependant noter dans le bourg : l'église et trois croix en pierre. L'une d'entre elles, monolithique et datant du XVI^{ème} siècle, est classée aux monuments historiques.

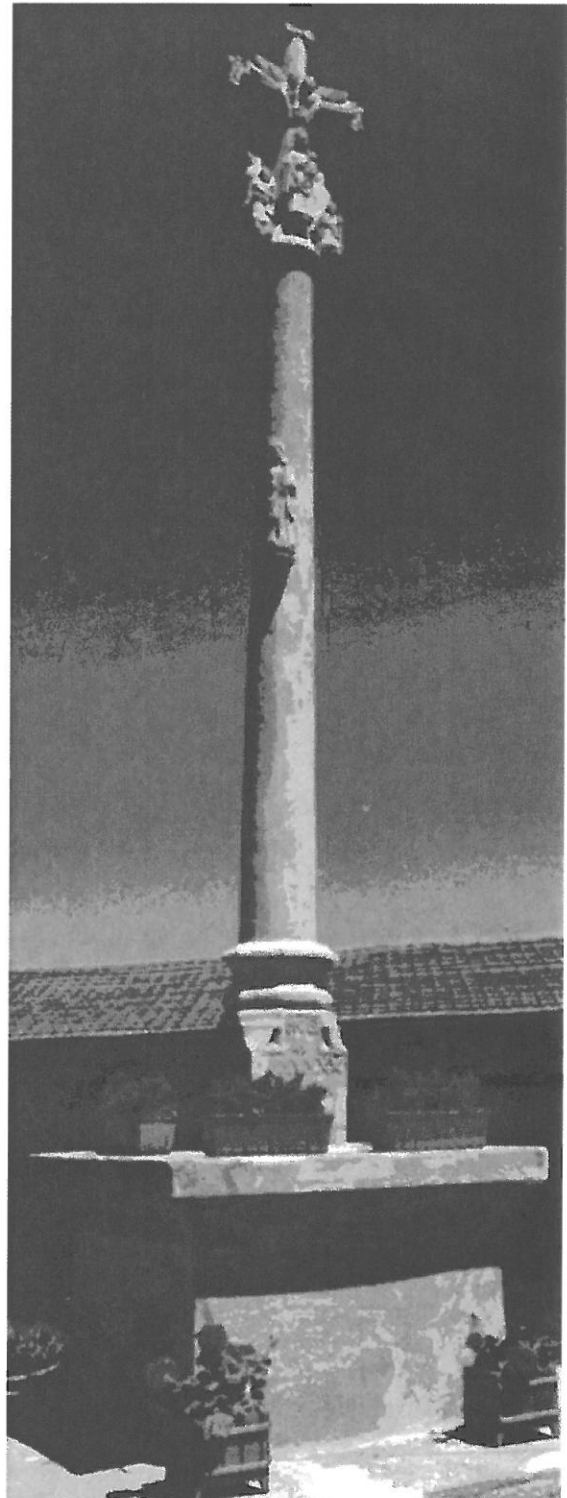
La typologie des bâtiments anciens du bourg participent néanmoins à la cohérence paysagère du village, du fait de la grande homogénéité de leurs matériaux et de leurs formes.

Egalement, même s'ils ne bénéficient pas de mesures conservatoires, les bâtiments anciens des exploitations agricoles, du fait de leur typologie très marquée appartiennent aussi au patrimoine local. Par contre leur état laisse souvent à désirer et leur réhabilitation est peu respectueuse de la technologie du pisé : ajouts et réparation en béton et moellons, enduits trop raides etc...

Il existe encore quelques objets de petites dimensions, croix, puits, lavoirs, clôtures qui présentent un intérêt patrimonial.

Un petit oratoire situé au centre du bourg, dédié au Saint Sépulcre (Sépulture de Jésus-Christ) a été bâti en 1910 par l'abbé Desgeorges, alors curé de Grammond.

On pourra relever également les ruines d'un « château de Trocésar », présentant des pierres avec une particularité acoustique, qui permet d'entendre la répercussion d'un son à l'intérieur de l'enceinte malgré l'épaisseur des murs. Mais ces vestiges appartiennent aujourd'hui à la commune de Marcenod, au grand dam des Grammoniot !



3-4-Les voies de communication

3-4-1 Voiries principales :

Grammond est traversée par la D N°3 qui la relie à Chazelles-sur-Lyon et Saint-Symphorien au nord et à La Talaudière au sud.

Une route départementale N° 6 assure la liaison à l'est en direction de Saint-Galmier par Chevrières et à l'est avec Fontanès et Saint-Christo-en-Jarez.

Voiries secondaires :

Un réseau très dense de chemins conduit aux hameaux et aux bâtiments d'exploitation agricoles.

Sécurité :

En cinq ans, il y a eu 5 accidents corporels sur la commune faisant 1 mort hors agglomération et 6 blessés dont 2 respectivement en agglomération et 4 hors agglomération.

La traversée du bourg par la Départementale N° 3, outre la vitesse des véhicules qui l'empruntent, présente un danger spécifique lié à la présence de plusieurs entreprises dont l'activité est très proche de la voirie, et particulièrement une scierie pour le stockage des matériaux et le déplacement d'engins de manutention.

Randonnées :

Un sentier de randonnée balisé de 11 kms nommé « Le Tour de Grammond », démarre devant l'église,. Il conduit par l'ouest à la vallée de l'Arbiche, puis à la croix du Freynet et , en revenant par la forêt de Malval emprunte le chemin des crêts, puis revient au village par Fonfroide au nord .

3-4-2 Prescription concernant les Routes départementales traversant le territoire de la commune :

Les dispositions suivantes intègrent les décisions du Conseil général du 30 Juin 2003 fixant les règles générales du Département applicables à tous les documents d'urbanisme des Communes de la Loire.

Le territoire de la Commune est traversé par deux routes départementales:

- la RD 3 classée dans le réseau d'intérêt local, RIL, quatrième catégorie de Fontanes à la RD 6 et classée dans le réseau d'intérêt local, RIL, troisième catégorie de la RD 6 à la limite avec le département du Rhône.

- la RD 6 : classée dans le réseau d'intérêt local, RIL, quatrième catégorie de la RD 3 à Chevrières.

Position du Département

Dans l'intérêt général, il est nécessaire d'assurer une certaine qualité aux itinéraires départementaux pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle de transit, dans les meilleures conditions possibles de sécurité.

Cet usage est en conflit avec les usages locaux de desserte, il ne convient donc pas :

- d'une part, d'allonger les traversées d'agglomération de manière inconsidérée, où il n'est plus possible de crédibiliser la limitation de vitesse à 50 kms/h

- d'autre part, d'autoriser en rase campagne, des accès directs et privés, sous peine de perturber le fonctionnement principal de la voirie départementale et de générer des situations d'accidents.

C'est la raison pour laquelle, dans le but de préserver l'intégrité du patrimoine routier départemental et son développement en fonction de l'évolution des besoins, il est nécessaire

- d'en clarifier la gestion par la répartition des maîtrises d'ouvrages,

- et d'en assurer la promotion en lui conférant les caractéristiques correspondant à sa fonction.

Prescriptions

Références législatives et réglementaires:

Accès:

Articles

L 152-1 du Code de la Voirie Routière

L 113-2 du Code de la Voirie Routière

L 110 du Code de l'urbanisme

R 111-4 du Code de l'Urbanisme

R.123-9 du Code de l'urbanisme

Décision du Conseil général du 30 juin 2003

Marges de recul des constructions et recul des obstacles latéraux:

Articles:

L 110 du Code de l'urbanisme

L 111-1-4 du Code de l'Urbanisme

R 111-2 du Code de l'Urbanisme

R 123-9 du Code de l'Urbanisme

Décision du Conseil général du 30 juin 2003

Mesures concernant la sécurité des constructions

situées en contrebas de la route:

Article R 111-2 du Code de l'Urbanisme

Décision du Conseil général du 30 juin 2003

Mesures concernant l'écoulement des eaux pluviales:

Article 640 du Code civil

Décision du Conseil général du 30 juin 2003

Mesures concernant le stationnement:

Articles:

L 110 du Code de l'urbanisme

L 123-1 du Code de l'urbanisme

Décision du Conseil général du 30 juin 2003

Portes d'agglomération

Les portes d'agglomération, marquant la limite des espaces urbanisés, sont indiqués sur les documents graphiques au droit de chacune des routes départementales traversant le territoire de la Commune.

Le caractère urbanisé ou non d'un espace doit s'apprécier au regard de la réalité physique, (au sens du code de la Route le terme « agglomération » désigne un espace sur lequel sont groupés des immeubles bâtis rapprochés), et non en fonction du zonage opéré par la carte communale.

En conséquence, indépendamment de la position actuelle des panneaux d'agglomération, les prescriptions suivantes concernant la limitation des accès et les marges de recul s'appliqueront, au delà des portes d'agglomération, à tous les espaces non physiquement urbanisés même si les espaces considérés sont dans une zone urbaine ou à urbaniser. Il est de même indifférent que la zone à urbaniser soit ouverte ou non à l'urbanisation.

Les marges de recul et la limitation des accès pourront être appliquées en agglomération dans certaines zones périurbaines au tissu urbain de faible densité.

Le développement des agglomérations doit être assuré essentiellement le long des voiries communales ou privées existantes ou à créer, et en profondeur le long des routes départementales afin de ne pas verrouiller leurs façades par une urbanisation linéaire.

Les portes d'agglomération sont symbolisées au droit des routes départementales

Limitation des accès

La limitation des accès au-delà des portes d'agglomération est symbolisée le long des routes départementales.

Le long des routes départementales n°45, n°61, n°61-2 et n°86 la création et la modification des accès privés sont soumises à une permission de voirie instruite au nom du Département, par le service gestionnaire, au titre du Code de la Voirie Routière. Cette disposition concerne l'ensemble des sections des routes départementales, qu'elles soient situées en rase campagne ou en agglomération.

Les nouveaux accès sont interdits lorsque l'accès est possible sur une autre voie ouverte au public.

Au-delà des portes d'agglomération, ils seront limités et devront être regroupés.

La permission de voirie prescrira notamment les conditions de sécurité routière à respecter :

-Regroupement des accès hors agglomération tous les 400 à 600 m

-Distances de visibilité des accès : l'usager de l'accès doit disposer du temps nécessaire pour s'informer de la présence d'un autre usager sur la route prioritaire, décider de sa manœuvre, démarrer et réaliser sa manœuvre de traversée, avant qu'un véhicule prioritaire initialement masqué ne survienne.

Toutefois, la création d'accès ne sera accordée que de façon restrictive, après étude de variantes envisageant la desserte des propriétés riveraines sur une autre voie ouverte au public ou sur une voie parallèle ou adjacente.

Dans les zones constructibles liées à l'extension de l'agglomération, s'il n'existe pas d'autre accès satisfaisant, le branchement d'une voie nouvelle de desserte d'une zone ne sera autorisé que sous réserve de l'aménagement de l'intersection avec la voie départementale dans de bonnes conditions de sécurité..

Marges de recul, recul des obstacles latéraux et des extensions de bâtiments existants (généralement applicables au-delà des portes d'agglomération)

Les marges de recul sont symbolisées ainsi que les valeurs correspondantes le long des routes départementales.

3-5-La protection de l'environnement

Eau

Les ressources en eau potable de la commune sont assurées par deux captages situés sur la commune à :

- Verchères
- Fonfroide.

La protection des ouvrages de Verchères a fait l'objet d'un rapport géologique.

La protection des ouvrages de Fonfroide n'a pas fait l'objet d'une procédure administrative.

L'eau est vendue à 130 abonnés soit une population d'environ 400 habitants.

La gestion de l'eau potable est assurée par la commune.

Assainissement

Assainissement collectif

Le bourg est équipé d'un réseau d'assainissement de nature unitaire.

Les canalisations sont en amiante ciment de 250 et 200 mm et PVC de 160 mm.

Deux stations filtres plantées de roseaux sont en cours de réalisation au Villard et au Chambon.

En ce qui concerne les zones relevant actuellement de l'assainissement collectif, celles-ci ne constituent pas une agglomération produisant une charge brute de pollution organique supérieure à 120 kg par jour de DBO5 au sens du décret du 3 juin 1994.

En conséquence, ce décret relatif à la collecte et au traitement des eaux usées impose, lorsqu'un réseau de collecte existe, la mise en place d'un traitement approprié avant le 31 décembre 2005 permettant de respecter les objectifs de qualité assignés au milieu récepteur.

Schéma d'assainissement

Suite aux directives de la Loi sur l'eau du 03 janvier 1992, rendant obligatoire la définition d'un schéma d'assainissement, concernant les eaux usées d'origine domestique, la commune de Grammond a fait réaliser une étude dont les conclusions ont été remises en Novembre 2000. Cette étude comprend un diagnostic de la situation existante, des propositions de solutions et un zonage.

Stockage et élimination des déchets

La commune est soumise aux dispositions de la loi du 13 juillet 1992 et du plan départemental de gestion des déchets ménagers.

La gestion des déchets est assurée par la Communauté de Communes Forez en Lyonnais.

La déchetterie se trouve sur la commune de Chazelles sur Lyon.

Un ramassage a lieu une fois par semaine et deux fois par an pour les encombrants.

3-6-Les risques et servitudes

Les servitudes d'urbanisme.

Le territoire de la commune de Grammond est affecté des servitudes d'utilité publiques suivantes :

AC1

Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits .

Loi du 31 Décembre 1913

Croix datée de 1534.

Institution d'un rayon de protection de 500 mètres.

AS1

Servitude résultant de l'instauration d'un périmètre de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales .

Arrêté préfectoral du 2 Août 2001.

Pollutions Nitrates

La commune est située à l'intérieur de la zone vulnérable au regard de la pollution par les nitrates délimitée par l'arrêté préfectoral du 14 septembre 1994.

Cette mesure implique le respect des distances réglementaires par rapport aux habitations pour l'épandage du lisier.

4-CONCLUSION ET PROJET

4-1-La situation actuelle sur le plan réglementaire

Jusqu'à présent Grammond était régit par le Règlement National d'Urbanisme (RNU) .Un MARNU (Modalités d'Application du RNU) avait été réalisé mais sa date de validité est arrivé à échéance.

La décision de l'équipe municipale de doter le territoire de Grammond d'une carte communale, répond à trois objectifs principaux :

-Premièrement, à travers la conduite d'élaboration de ce document et des débats qui l'ont accompagné, il s'agissait de définir une vision générale et globale d'aménagement et de développement (conformément aux dispositions des articles L. 124.1 et R.124.2 et suivants du nouveau code de l'Urbanisme introduit par la loi SRU du 13 décembre 2000).

-Il s'agissait, deuxièmement de délimiter les espaces constructibles et ceux où les constructions ne seront pas autorisées. Concernant ce deuxième point l'équipe municipale a souhaité pouvoir maîtriser l'extension urbaine du bourg dans des conditions raisonnables.

-Enfin le projet de carte communale a permis de définir les limites du développement urbain de la commune en fonction de la préservation de l'espace agricole, des espaces sensibles et des zones naturelles.

Projet de carte communale

Rappel

La notion de « carte communale » était présente dans une circulaire du 16 mars 1977 relative à la sauvegarde des espaces ruraux et naturels, dite circulaire « anti-mitage ». L'objectif était de posséder un document de référence permettant d'assurer une meilleure application du règlement national d'urbanisme. Cependant ce document n'avait aucune valeur juridique. Les lois de décentralisation des 7 janvier et 22 juillet 1983 ont légalisé les cartes communales en leur donnant un fondement juridique.

La Loi SRU entrée en vigueur le 1^{er} avril 2001 a conforté la valeur des cartes communales.

Il convient de préciser que la carte communale ne contient ni règlement ni zonage.

Elle définit uniquement un secteur constructible par rapport à un secteur non constructible.

Nouveau document

Avec la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) du 13 Décembre 2000, la carte communale devient un véritable document d'urbanisme.

Sa nouveauté est également d'introduire le respect des objectifs de « développement durable ».

La notion de « développement durable » a été définie par la Commission Mondiale des Nations Unies sur l'environnement, de la façon suivante :

« Le développement durable est un mode de développement qui satisfait les besoins des populations d'aujourd'hui sans compromettre la satisfaction des besoins des générations futures ».

Afin de respecter cet engagement les articles L.110 et L. 121-1 du Code de l'Urbanisme définissent la notion de développement durable en exigeant des nouveaux documents d'urbanisme qu'ils déterminent les conditions permettant d'assurer :

1° L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part et la préservation des espaces naturels et des paysages d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ;

2° La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et l'habitat rural.

3° Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des éco-systèmes, des espaces verts.

Contenu

La carte communale est constituée de deux éléments :

- Le présent rapport
Il expose les prévisions économiques et démographiques du territoire concerné et analyse l'état initial du site et de l'environnement.
Il explique les choix retenus pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées et justifie les changements éventuels portés à ces délimitations.

- Le document graphique
Il est opposable au tiers (art. R. 124-1 du Code de l'Urbanisme).
Il détermine les zones où la construction est autorisée et celles où elle ne l'est pas.

Spécificité du territoire de Grammond

La commune de Grammond est située en totalité en zone de montagne, les dispositions de l'article L.121-1 nouveau du code de l'urbanisme doivent être complétées par les dispositions particulières des articles L.145-1 à L.145-12 précisant l'ensemble des conditions d'utilisation des espaces terrestres d'une commune classée en zone de montagne (articles du code de l'urbanisme), ses grands principes étant la préservation des terres nécessaires au développement des activités agricoles, la préservation des espaces, paysages, et milieux caractéristiques du patrimoine culturel et naturel montagnard, l'urbanisation en continuité des bourgs, villages et hameaux, dans le respect des dispositions précitées et le développement d'unités touristiques nouvelles (UTN).

La commune se situe également à l'intérieur du périmètre de quinze kilomètres de rayon tracé autour de l'agglomération de Saint-Etienne comptant plus de 15 000 habitants au sens du recensement général de la population conformément à l'article L.122-2 du code de l'urbanisme.

De ce fait la carte communale devra être mise en compatibilité avec les dispositions du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de l'agglomération stéphanoise lorsqu'il sera applicable.

4-2 Conclusions et Orientation

Les contraintes physiques du territoire de Grammond ont façonné son paysage, et ont contribué à forger une identité qui lui a donné un caractère spécifique. La dureté du climat et la prédominance de l'activité agricole sont également la raison de la typologie de son bâti ancien. La subsistance des activités industrielle et artisanale a permis de maintenir une stabilité démographique et quelques commerces dans le bourg.

Mais, si le bourg a pu jusqu'à présent absorber un maximum d'équipements et de services nécessaires à la qualité de vie des administrés de la commune, les possibilités d'extension sont très

limitées en raison du relief et de la proximité de l'activité agricole.

On peut estimer à 25 unités les réserves foncières situées en zone constructible (C) dans le MARNU.

Afin d'augmenter cette réserve il serait possible d'étendre les zones constructibles sur la Côte du Villard et le Flanchard, tout en respectant la continuité des secteurs déjà urbanisés.

Le développement des activités industrielles et artisanales sur place est également très limité. L'équipe municipale a examiné la possibilité de réaliser un accueil d'activité sur le secteur Sud-Ouest du territoire communal, mais a renoncé à ce projet devant les difficultés importantes qui se présentaient (accès, adaptation au sol, équipement etc...).

Les problèmes de sécurité dus à la présence d'une entreprise importante à la sortie du bourg au niveau de la départementale restent entier mais ne seront pas aggravés par le projet de la carte communale.